

**Appel à candidatures :**

<b>Année de campagne :</b>	2026
<b>N° appel à candidatures :</b>	001
<b>Publication :</b>	13/02/2026
<b>Etablissement :</b>	UNIVERSITE DE POLYNESIE FRANCAISE
<b>Lieu d'exercice des fonctions :</b>	Punaauia Université de la Polynésie française 98702
<b>Section1 :</b>	6 - Sciences de gestion et du management
<b>Laboratoire 1 :</b>	EA4240(200815477T)-GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT...
<b>Quotité du support :</b>	Mi-temps
<b>Etat du support :</b>	Vacant
<b>Date d'ouverture des candidatures :</b>	13/02/2026
<b>Date de clôture des candidatures :</b>	13/03/2026, 16:00 heures (heure de Paris)
<b>Date de dernière mise à jour :</b>	12/02/2026

**Contacts et adresses correspondance :**

<b>Contact pédagogique et scientifique :</b>	Damien MOUREY
<b>Contact administratif:</b>	TEVAHINEREREATA MAUATI
<b>N° de téléphone:</b>	(689) 40 803 922 (689) 40 803 929
<b>N° de fax:</b>	40 803 804
<b>E-mail:</b>	drh.recruitements@upf.pf
<b>Pièces jointes par courrier électronique :</b>	drh.recruitements@upf.pf

**Spécifications générales de cet appel à candidatures :**

<b>Profil appel à candidatures :</b>	L'ATER interviendra principalement dans les formations portées par l'IAE de Polynésie française, aux niveaux licence, master et formation exécutive.
<b>Job profile :</b>	sciences de gestion et du management
<b>Champs de recherche EURAXESS :</b>	Other -



L'UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## RECRUTE

Pour le département DEG

### ☞ Un ATER en sciences de gestion et du management

- ♦ Contrat à temps partiel (50%) **du 1<sup>er</sup> Septembre 2026 au 31 août 2027**
- ♦ Peuvent faire acte de candidature (article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié) :
  - Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
  - Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat ;
  - Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat ; en ce cas, le directeur de thèse doit attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;
  - Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

#### 1- Présentation de l'établissement

L'université de la Polynésie française (UPF) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche placé sous l'autorité du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. L'université occupe une place unique pour le développement de la Polynésie française, territoire d'outre-mer au cœur du Pacifique Sud, et conduit ses missions dans un cadre multi-insulaire très spécifique.

La Polynésie française est en effet dans une situation unique d'insularité multi-échelles au sein des territoires ultramarins : un territoire éloigné de 18 000 km de la France métropolitaine, mais aussi des archipels éloignés du centre économique de Tahiti, et éloignés les uns des autres, avec une population totale d'environ 280 000 habitants.

Ces spécificités résonnent avec les axes stratégiques de l'université, ses ambitions, ses valeurs, et se déclinent aujourd'hui avec le soutien de plusieurs financements PIA significatifs, accélérateurs de changement : Nāhiti pour un maillage territorial de l'appui à l'innovation, avec les acteurs socio-économiques du territoire, mais également Nārua pour la transformation de l'offre de formation ou Archipels Connectés pour l'enseignement à distance. Dans un contexte général en pleine mutation, l'UPF est engagée dans de multiples chantiers portés par la gouvernance de l'établissement : schéma directeur du numérique, structuration et développement de ses partenariats avec le gouvernement polynésien, avec les organismes et acteurs locaux de la recherche, avec les partenaires internationaux du Pacifique, amélioration des conditions de réussite des étudiants, modernisation du pilotage stratégique et opérationnel.

L'université de la Polynésie française (UPF) est implantée sur l'île de Tahiti. C'est une université pluridisciplinaire qui compte environ 3 500 étudiants, 115 enseignants et enseignants-chercheurs, 100 personnels administratifs et 200 enseignants vacataires. L'UPF a accédé aux responsabilités et compétences élargies depuis le 1er janvier 2013. Elle comprend 3 départements de formation (Sciences, technologies et santé, Droit, Économie et Gestion et Lettres, Langues et Sciences Humaines), un Institut National supérieur du Professorat et de l'Éducation, 5 équipes de recherche labélisées, 2 structures fédératives (CIRAP et OGT), une UMR (SECOPOL) et une USR (MSHP).

La période des enseignements est fixée par le calendrier universitaire et les horaires d'enseignement sont susceptibles d'être fixés de 7H30 à 20 H du lundi au vendredi et de 7H30 à 18H le samedi.

♦ **PROFIL**

**2- Enseignement**

L'ATER interviendra principalement dans les formations portées par l'IAE de Polynésie française, aux niveaux licence, master et formation exécutive. À ce titre, il/elle participera à la conception, à l'animation et à l'évaluation d'enseignements dispensés auprès de publics étudiants et de publics professionnels.

Il/elle assurera des enseignements :

- en master, notamment dans les parcours MAE (Management et Administration des Entreprises) et MCI (Management et Commerce International) ;
- en licence, dans les enseignements relevant du management, de la gestion des ressources humaines et de la théorie des organisations ;
- dans les dispositifs de formation exécutive, en particulier au sein des diplômes universitaires (DU) et certificats universitaires (CU) portés par l'IAE.

Les enseignements porteront principalement sur le management public, le management des organisations, la gestion des ressources humaines et la théorie des organisations, en articulant apports conceptuels, études de cas et situations professionnelles, avec une attention particulière portée aux contextes institutionnels et territoriaux.

L'ATER contribuera également aux actions de formation continue et exécutive, en lien étroit avec les équipes pédagogiques de l'IAE et les partenaires institutionnels et professionnels. Les enseignements dispensés devront s'inscrire dans une logique de professionnalisation, de valorisation de l'expérience des apprenants et d'adaptation aux besoins des organisations.

Il/elle participera au suivi et à l'accompagnement pédagogiques des étudiants et des apprenants (encadrement de travaux, projets tutorés, participation aux jurys) et s'intégrera pleinement à la dynamique collective des équipes d'enseignement de l'IAE.

**3- Recherche**

Sur le plan scientifique, l'ATER développera une activité de recherche prioritairement orientée vers le champ de la santé, en lien étroit avec le Centre d'étude sur la santé en milieu insulaire (CESMI), et s'inscrivant dans les axes scientifiques du laboratoire GDI (Gouvernance et Développement Insulaire) auquel il/elle sera pleinement intégré(e). Ses travaux s'inscriront dans une approche en sciences de gestion et du management, appliquée aux organisations sanitaires et médico-sociales, et porteront notamment sur :

- le management des organisations de santé et des systèmes de soins en contexte insulaire ;
- la gestion des ressources humaines en santé, incluant les pratiques managériales, la coordination des acteurs et les dynamiques professionnelles ;
- l'analyse des transformations organisationnelles, des dispositifs de gouvernance et des formes de coopération au sein des organisations sanitaires et sociales.

L'ATER participera activement à la vie scientifique du laboratoire GDI (séminaires, projets collectifs, réponses à appels à projets, actions de valorisation) et contribuera, dans ce cadre, au développement et à la structuration du CESMI comme pôle de recherche en sciences humaines et sociales appliquées à la santé.

Il/elle contribuera également au fonctionnement et à la visibilité du CESMI, notamment à travers la gestion et l'actualisation du site internet du centre, en lien avec les responsables scientifiques, afin d'assurer la diffusion des activités, des productions scientifiques, des événements et des partenariats.

L'activité de recherche menée devra nourrir les enseignements dispensés au sein de l'IAE et des dispositifs de formation continue et exécutive, contribuant ainsi au renforcement des liens entre recherche, formation et action dans le domaine du management de la santé

♦ RÉMUNERATION

Salaire mensuel pour un mi-temps sur la base de l'indice nouveau majoré (INM) = 320, majoré par le coefficient de 1,84 applicable en Polynésie française, supérieur également majorée, soit environ **303 299 net francs pacifiques (environ 2541.6 € net)** + prime de recherche et d'enseignement soit 105 euros/mois qui est versé 2 fois par an.

♦ TRANSPORT

Si la personne recrutée ne réside pas en Polynésie française, l'université participe aux frais de déplacement par le remboursement du billet d'avion, à hauteur de **2500 euros pour un Aller-Retour** sur présentation des titres de transport acquittés et des justificatifs des frais accessoires acquittés par l'agent. (délibération CA-2021/30).

♦ DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à télécharger sur le site internet de l'université de la Polynésie française :

<http://www.upf.pf/postes-pourvoir>

Annexes A, B et C à remplir par tous les candidats ; annexes D et E à compléter selon la situation des candidats.

♦ RENSEIGNEMENTS

✉ Concernant l'enseignement et la recherche

[damien.mourey@upf.pf](mailto:damien.mourey@upf.pf)

✉ Concernant les aspects administratifs La direction  
des relations humaines [drh.recruitements@upf.pf](mailto:drh.recruitements@upf.pf)

♦ DATE LIMITÉE DE CANDIDATURE

✉ Le dossier de candidature (ci-dessous) adressé au président doit être transmis par voie électronique au plus tard le vendredi 13 Mars 2026 à [drh.recruitements@upf.pf](mailto:drh.recruitements@upf.pf) et inscription obligatoirement sur l'application ALTAIR

## RECRUTEMENT D'ATTACHÉS TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Établir un dossier pour chaque établissement et chaque section

### PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE RECRUTEMENT OU DE RENOUVELLEMENT

- ⇒ une déclaration de candidature (annexe A)
- ⇒ un notice individuelle curriculum vitae détaillé (annexe B)
- ⇒ un certificat sur l'honneur (annexe C)
- ⇒ une copie de passeport ou CNI
- ⇒ le cas échéant, la liste des travaux et articles du candidat
- ⇒ une copie du ou (des) contrat(s) d'ATER pour les candidats ayant déjà exercé cette fonction
- ⇒ un engagement à se présenter à un concours dans l'enseignement supérieur (annexe D)
- ⇒ une attestation du directeur de thèse (annexe E)
- ⇒ pour les candidats fonctionnaires, une demande de détachement rédigée sur papier libre
- ⇒ un document attestant de votre situation administrative actuelle (voir ci-dessous, rubriques 1,2,3,4,5,6 ou 7 en deux exemplaires).

### SITUATION ADMINISTRATIVE

#### **1 - Pour les fonctionnaires titulaires ou stagiaires appartenant à un corps de la catégorie A**

- un document administratif attestant de leur qualité
- une attestation d'inscription pour préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches

OU - une attestation de doctorat et un engagement à se présenter à un concours recrutement de l'enseignement supérieur (annexe D)

- une demande de détachement rédigée sur papier libre.

#### **2 - Pour les doctorants contractuels**

- une copie du contrat
- si titulaire d'un doctorat : un engagement à se présenter à un concours recrutement de l'enseignement supérieur (annexe D) ;
- doctorat non achevé : une attestation du directeur de thèse indiquant la date de soutenance (annexe E)

#### **3 - Pour les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches**

- une photocopie du diplôme
- un engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur dans l'année de leur recrutement (annexe D)

#### **4 - Pour les étudiants en année terminale de doctorat**

- une attestation du directeur de thèse indiquant la date de soutenance (annexe E)

#### **5 - Pour les candidats étrangers ayant exercé dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche**

- un document administratif justifiant de la durée des services exigés (au moins 2 ans)
- une attestation de doctorat

#### **6 - Pour le renouvellement**

## ANNEXE A

## RECRUTEMENT D'ATTACHÉS TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

### **DISCIPLINE :**

## SECTION :

Etablir un dossier pour chaque section

Je souhaite exercer les fonctions d'ATER :

		<input type="checkbox"/>	
(1)	à temps plein	oui	non
	à temps partiel	oui	
	indifferent	oui	non

## DÉCLARATION DE CANDIDATURE

### Nom patronymique :

Nom marital :

## Prénoms :

Adresse personnelle :

à Monsieur le Président de l'université de la Polynésie française

Je sollicite mon recrutement en qualité d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche dans l'établissement désigné ci-dessus, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données dans ce dossier et déclare avoir pris connaissance des informations relatives aux obligations statutaires fixées par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Fait à Le

## Signature

(1) Cocher la case correspondante

## ANNEXE B

---

### NOTICE INDIVIDUELLE CURRICULUM VITAE

Nom Patronymique :

Nom marital :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Messagerie électronique :

N° de téléphone :

Adresse professionnelle :

N° de téléphone :

Situation actuelle : (1)

- FONCTIONNAIRE catégorie A de la Fonction Publique ENSEIGNANT  
 ou CHERCHEUR de nationalité étrangère DOCTORANT devant  
 soutenir une thèse dans un délai d'un an TITULAIRE d'un doctorat ou  
 d'une habilitation à diriger des recherches A.T.E.R

(1) Cocher la case correspondante

Titres universitaires français et date d'obtention :

Pour les candidats en cours de thèse, indiquer :

- la date de la première inscription en thèse :
- la date prévue pour la soutenance de thèse :

Diplômes, qualifications, titres étrangers :

Le candidat joindra son curriculum vitae et établira, le cas échéant la liste de ses travaux et articles.

Je déclare être également candidat au recrutement en qualité d'ATER dans les académies et établissements indiqués ci-dessous :

Fait à , le

Signature

## **ANNEXE C**

**Ce document est à remplir par tous les candidats à une nomination en qualité d'ATER**

### **CERTIFICAT SUR L'HONNEUR**

M	épouse
né(e) le	à
candidat (e) à un recrutement en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et recherche pour l'année universitaire 2025 - 2026 à l'université de la Polynésie française	

### **CERTIFIE SUR L'HONNEUR**

---

- N'avoir jamais été nommé en qualité d'ATER  (1)

- Avoir été ATER  (2)

- pour une durée de

- année :

- à l'université de :

à temps complet  à temps partiel  (1)

### **S'ENGAGE**

à ne pas cumuler ses fonctions d'ATER avec une activité dans le secteur public ou privé

Fait à \_\_\_\_\_ le,

signature

(1) Cocher la case utile

(2) Joindre une copie du contrat de nomination

## ANNEXE D

**A remplir seulement par les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, ou d'un titre ou d'un diplôme étranger équivalent.**

### ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

---

M

épous

candidat (e) à un recrutement en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche pour l'année universitaire 2025 - 2026 à l'université de la Polynésie française

### S'ENGAGE

à se présenter à un concours de recrutement dans l'enseignement supérieur, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Fait à , le

signature

## ANNEXE E

**A remplir pour les candidats devant soutenir leur doctorat au cours de l'année 2025-2026**

### **ATTESTATION**

Je soussigné(e) M \_\_\_\_\_, directeur de thèse de

M \_\_\_\_\_, certifie que celui-ci soutiendra sa thèse **avant 31/12/2026**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du directeur de thèse

Visa et cachet de l'établissement